Image not found or type unknown

Construction d'une maison.

Par **BOUILLEZ Bernard**, le **19/09/2018** à **11:44**

Bonjour,
notre fils a acheté un terrain dans le sud pour y implanter une maison. Comme il n'a pas eu son prêt pour la construction, est-il possible que nous, parents, finançons la construction (environ 120000 euros d'achats de matériaux) le reste il va la construire tout seul.
Faut il redéclarer l'achat du terrain et le mettre aux 3 noms, pouvons nous financer un tel projet d'autant plus que la maison nous est destinée pour la retraite.
Pouvez nous éclairer sur ce projet ???
D'avance merci.

Bernard BOUILLEZ

Par **Visiteur**, le **19/09/2018** à **13:34**

Bonjour,
Une reconnaissance de dette établie avec le notaire, avec privilège de prêteur sur le bien, sera efficace.

Par **BOUILLEZ Bernard**, le **19/09/2018** à **13:37**

Merci,
Cordialement.

Bernard BOUILLEZ

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés